



AS AIGLON AUXONNE
4 rue du Centre
21130 Flammerans

Président, Georges Remandet
Secrétaire, Jean Gaëtan
Trésorier, Joël Boulard
Chargé de communication, Philippe Mathieu

06 08 57 47 00
club@as-aiglon.fr
www.as-aiglon.fr

REFERENCE

2016-LIC-002

Agrément J.S. : 21S47
N° Siret : 778.163.253.00.17
Code APE : 9312Z
Affiliation FFBB : 06.21.007

Auxonne, le 29 août 2016

Bonjour à tous,
Vous vous apprêtez à prendre votre licence pour cette nouvelle saison... Comme promis à l'assemblée générale, nous mettons en place le Tee-Shirt du club à votre disposition. Le coût est inclus dans les nouveaux tarifs des licences 2016-2017. Pour 4€ de plus, vous pouvez demander une personnalisation de chaque tee-shirt (dos) :



Bien sportivement,

Philippe Mathieu
ASSOCIATION SPORTIVE
L'IGLON - AUXONNE
(Section BASKET)

Philippe Mathieu
Chargé de licences et de communication de l'As Aiglon Auxonne

DEMANDE DE PERSONNALISATION (+ 4 €)
PERSONNALISATIONS OFFERTES POUR CHAQUE LICENCE A PARTIR DE 2 LICENCES PAR FOYER

Texte :

TARIF DES LICENCES 2016-2017 (TEE-SHIRT AVEC LOGO INCLUS)

Championnat	Catégorie	Né(e)s	Prix licence
U7	Baby Basket	entre 2010 et après	88 €
U9	Mini-Poussin(e)s	en 2008 et 2009	98 €
U11	Poussin(e)s	en 2006 et 2007	98 €
U13	Benjamin(e)s	en 2004 et 2005	113 €
U15	Minimes	en 2002 et 2003	114 €
U17	Cadet(e)s	en 2000 et 2001	134 €
U19	Juniors	en 1998 et 1999	139 €
SENIORS	Séniors	à partir de 1997	139 €
SENIORS LOISIRS	Séniors Loisirs	à partir de 1988	99 €



AS AIGLON AUXONNE
 4 rue du Centre
 21130 Flammerans

Président, Georges Remandet
 Secrétaire, Jean Gaëtan
 Trésorier, Joël Boulard
 Chargé de communication, Philippe Mathieu

06 08 57 47 00
 club@as-aiglon.fr
 www.as-aiglon.fr

REFERENCE

2016-LIC-001

Agrément J.S. : 21S47
 N° Siret : 778.163.253.00.17
 Code APE : 9312Z
 Affiliation FFBB : 06.21.007

Auxonne, le 29 août 2016

Madame, Monsieur,

Afin de simplifier nos échanges tout au long de la saison 2016-2017, merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous ainsi que votre demande de licence ou de renouvellement de licence.

Les informations fournies au club resteront confidentielles et ne seront diffusées en aucune manière en dehors des membres du bureau de l'As Aiglon Auxonne, et des coaches et entraîneurs rattaché à chaque licencié.

Merci de nous transmettre au plus vite les demandes de licences que nous puissions préparer la nouvelle saison :

Philippe MATHIEU
 4 rue du Centre
 21130 FLAMMERANS

Bien sportivement,

Philippe Mathieu
 ASSOCIATION SPORTIVE
 L'AIGLON - AUXONNE
 (Section BASKET)

Chargé de licences et de communication de l'As Aiglon Auxonne

COORDONNÉES PERSONNELLES DU LICENCIÉ

Nom :
 Prénom :
 Tel fixe :
 Tel portable :
 Email :
 Adresse :

LICENCIÉ MINEUR

Père

Nom (si différent) :
 Prénom :
 Tel fixe :
 Tel portable :
 Email :
 Adresse :

Mère

Nom (si différent) :
 Prénom :
 Tel fixe :
 Tel portable :
 Email :
 Adresse :



DEMANDE DE LICENCE

Création Renouvellement Mutation

Photo

Comité Départemental de
Nom du groupement sportif

N ° club

N° de licence (si déjà licencié)

NOM* _____

Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Date de naissance _____ Sexe : F M

Nationalité _____ Taille _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Téléphone fixe _____

Téléphone portable _____

E.mail _____

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date _____

Signature obligatoire du licencié
ou de son représentant légal : _____

* Ou nom d'usage

**ASSOCIATION SPORTIVE
L'AIGLONNAISE AUXONNAISE
(Section BASKET)**

Tampon et signature
du Président du club :

Certificat annuel de non-contre indication à la pratique du Basketball en compétition

Je soussigné, Docteur
certifie avoir examiné M / Mme / Melle
.....
et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-
indiquant la pratique du Basket-ball **en compétition**.

A Le ____/____/____

Signature du Médecin : _____ Cachet : _____

Surclassement
(ne nécessitant pas un imprimé spécifique)

Mr / Mme / Melle :
peut pratiquer le Basketball dans la catégorie immédiatement supérieure
dans le respect de la réglementation en vigueur au sein de la FFBB.

A Le ____/____/____

Signature du Médecin : _____ Cachet : _____

1 ^{ère} famille obligatoire (1 seul choix possible)	2 ^{ème} famille optionnelle (1 seul choix possible)	Catégorie	Niveau d'intervention
<input type="checkbox"/> Joueur - <input type="checkbox"/> Compétition - <input type="checkbox"/> Loisir - <input type="checkbox"/> Entreprise		<input type="checkbox"/> Senior ou <input type="checkbox"/> U ____	Niveau de pratique le plus élevé (obligatoire) :
<input type="checkbox"/> Technicien	<input type="checkbox"/> Technicien	<input type="checkbox"/> Non diplômé <input type="checkbox"/> Diplômé Fédéral <input type="checkbox"/> Diplômé d'Etat	<input type="checkbox"/> Territoires : (Département - Région)
<input type="checkbox"/> Officiel	<input type="checkbox"/> Officiel	<input type="checkbox"/> Arbitre <input type="checkbox"/> OTM <input type="checkbox"/> Commissaire <input type="checkbox"/> Observateur <input type="checkbox"/> Statisticien	<input type="checkbox"/> Championnat de France
<input type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Elu <input type="checkbox"/> Accompagnateur <input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Pro A Pro B Esp Pro A LFB

Pour tout licencié souhaitant évoluer en tant que « Joueur » : **obligation de cocher la case joueur en 1^{er} choix de famille**

Cadre réservé à la Commission de Qualifications compétente : Qualifié le : Type de licence attribuée :

INFORMATION ASSURANCES :
(Cocher **obligatoirement** les cases correspondant à vos choix)

JE SOUSSIGNÉ(E), le licencié ou son représentant légal, NOM : PRÉNOM :

Reconnais avoir reçu le résumé des garanties (Contrat AIG 4.091.578 ci-annexé et consultable sur www.ffbb.com), conformément à L141-4 du code des Assurances, et avoir pris connaissance des garanties Responsabilité Civile incluses automatiquement en prenant ma licence ainsi que des garanties Individuelles complémentaires proposées par AIG, et :

souhaite souscrire à l'option A, au prix de 3,70 euros TTC.
ou souhaite souscrire à l'option B, au prix de 9,50 euros TTC.
ou souhaite souscrire à l'option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option A, soit un total de 4,20 €TTC (= A+).
ou souhaite souscrire à l'option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option B, soit un total de 10 €TTC (= B+).
ou ne souhaite pas souscrire aux garanties individuelles complémentaires proposées (= N)

Reconnais par ailleurs avoir reçu l'information de mes possibilités et de mon intérêt à souscrire à ces garanties pour les éventuels dommages corporels que je peux subir du fait de la pratique du Basket-ball

Signature de l'Assureur _____ Fait à _____ le ____/____/____
Signature de l'Adhérent ou de son représentant légal) : _____
« Lu et approuvé »

En cas de Décès de l'Assuré, le bénéficiaire est, sauf stipulation contraire adressée par l'ASSURÉ ou le Souscripteur au moyen d'une disposition écrite et signée, le conjoint survivant de l'Assuré, non séparé de corps, ni divorcé, à défaut les enfants légitimes reconnus ou adoptifs de l'Assuré, à défaut les ayants droit légaux, concubins ou pacsés. Si l'Assuré est mineur, les bénéficiaires sont les ayants droit légaux. Pour toutes les autres garanties le bénéficiaire est l'Assuré lui-même.

SEULES LES DEMANDES D'ADHÉSIONS DUMENT COMPLÉTÉES, DATÉES, SIGNÉES ET ACCOMPAGNÉES DU RÉGLEMENT CORRESPONDANT SERONT PRISES EN COMPTE PAR L'ASSUREUR



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASA (AS AIGLON AUXONNE)

L'AS AIGLON a pour objet principal d'engager des équipes dans les compétitions organisées par les instances régionales et départementales de basket-ball.

Pour que cet engagement soit couronné d'un minimum de succès, chaque membre de notre association se doit de respecter certaines règles tant vis-à-vis du club, que des entraîneurs et co-licenciés.

Toute demande de licence implique l'adhésion au règlement intérieur qui suit, tout manquement répétitif peut amener le comité à prendre des sanctions, voir l'exclusion du club.

Nous rappelons aux parents que les joueurs ne doivent pas rester à la salle trop longtemps avant ou après leur entraînement, les entraîneurs étant sollicités par les entraînements en cours ils ne peuvent assumer la responsabilité de surveiller vos enfants en dehors de leur entraînement.

Cotisation et visite médicale

Pour être admis aux entraînements et compétitions, chaque membre du club doit être à jour de sa cotisation. Les entraîneurs en liaison avec le trésorier contrôlent le paiement des licences de leurs équipes.

A l'issue de la deuxième semaine d'entraînement, les membres qui ne seraient pas à jour de leur cotisation ne seront plus admis aux entraînements et compétitions.

Cependant il est possible de régler sa cotisation en plusieurs versements, le dernier versement devant avoir lieu au mois de février de la saison en cours (une première partie du versement doit tout de même être fait en début de saison).

Il est rappelé qu'une visite médicale obligatoire doit avoir lieu au début de chaque saison, l'absence de certificat médical sera sanctionnée dans les mêmes conditions que le défaut de cotisation.

Assiduité et respect des horaires

Entraînements

Chaque absence doit être justifiée auprès de la personne responsable d'équipe avant l'entraînement.

Afin de respecter les horaires d'entraînement, il est impératif d'arriver 10 minutes avant le début de l'entraînement afin de laisser le temps à chaque licencié de revêtir l'équipement adapté.

Compétitions

La participation aux compétitions est impérative qu'il s'agisse de matchs à domicile ou ceux joués à l'extérieur.

Les absences qui doivent être tout à fait exceptionnelles seront signalées à l'entraînement au responsable d'équipe.

Toute absence qui n'aura pas été préalablement justifiée sera sanctionnée.

Les fautes techniques sont à la charge du joueur et devront être acquittées dans la semaine qui suit.

Les parents sont invités à assister aux matchs aussi souvent que possible. Leur présence constitue un encouragement pour nos équipes et favorise la cohésion du club.

Afin de respecter le règlement de la FFBA, les membres de l'équipe doivent arriver 20 minutes avant le début de chaque match sur le lieu de la rencontre. Ceci permet aux membres de l'équipe de revêtir leur équipement et de se présenter auprès des arbitres afin que ces derniers puissent notamment contrôler la licence de chaque joueur et remplir la feuille de marque.

Déplacements

Les parents et les joueurs sont sollicités pour transporter les équipes avec leur voiture personnelle.

Discipline

Comportement individuel et en groupe

Les joueurs doivent respecter leur entraîneur et accepter ses conseils et remontrances sans discussion.

Les installations sportives qui nous sont confiées doivent être ménagées et rendues en parfait état.

Les horaires donnés doivent être respectés à l'arrivée comme au départ. La courtoisie entre joueurs est impérative.

Chacun adoptera la tenue qui s'impose pour un entraînement, sans extravagance inutile :

- Baskets propres
- Short
- Maillot
- Nécessaire pour la douche obligatoire après les entraînements et les matchs

Les personnes étrangères au club ne sont pas admises à assister aux entraînements. Les responsables d'équipes sont libres d'expulser toute personne qui perturberait le bon déroulement de la séance.

Tout chahut, dans les vestiaires et sur les terrains, est formellement interdit.

Pendant les déplacements et rencontres à domicile

Les joueurs participants aux déplacements sont, rappelons-le, placés sous la responsabilité des accompagnateurs, à ce titre la discipline la plus rigoureuse est exigée de chacun.

Les joueurs ne doivent pas quitter le lieu où se joue la rencontre (pas de promenade à l'extérieur de la salle).

Les joueurs, dirigeants, spectateurs, arbitres sont traités avec le plus grand respect (à la moindre réflexion envers un arbitre, le joueur sera immédiatement renvoyé au vestiaire).

Les installations sportives fréquentées doivent être laissées dans un état de propreté irréprochable.

Nous vous rappelons que les membres de l'AS AIGLON sont des bénévoles et consacrent beaucoup de leur temps à vos enfants, soyez aimables de respecter les horaires à la fin des entraînements ou aux retours des matchs (même si les impératifs de la route, les prolongations de match, nous mettent quelque fois en retard !!!)

Matériel

Le matériel du club doit être ménagé et respecté, il est interdit de taper au pied dans les ballons ou de réaliser toutes actions susceptibles d'endommager le matériel du Club. Tout matériel sorti du local doit être rangé à la fin de chaque entraînement, les joueurs devant avant de se rendre au vestiaire participer au rangement du matériel sorti. Enfin les joueurs et parents des joueurs seront sollicités pour laver régulièrement les tenues de match et d'entraînements (chassubles).

Bénévolat

Etant constamment à la recherche de bénévoles, le club offre les formations aux licenciés désireux d'entraîner des équipes, d'arbitrer. Toutes personnes désirant s'investir au sein du club est la bienvenue aussi bien pour encadrer que pour arbitrer, tenir des tables de marque, participer, organiser ou proposer tout autres manifestations.

Participation à la vie du club

En dehors des manifestations sportives, les joueurs ainsi que leurs parents sont invités à participer aux différentes manifestations qui sont organisées tout au long de la saison.

Site internet et Web TV (YouTube)

Notre site internet et notre Web TV sont régulièrement mis à jour (calendriers - résultats - photos - vidéos). Nous vous invitons à le consulter quotidiennement et à nous faire parvenir vos remarques afin de toujours améliorer les prestations proposées par ces deux supports.

Droit à l'image

L'adhésion à l'AS AIGLON de vous et/ou de votre enfant donne une autorisation tacite à l'AS AIGLON de diffusion de photos et/ou de vidéos sur lesquels vous pourriez être présents.

En cas de désaccord, merci de nous le faire savoir par lettre recommandée adressée au président de l'AS AIGLON. TOUT USAGE DE DROGUE OU DE STUPEFIANTS AU SEIN DU CLUB EST TOTALEMENT ILLICITE ET ENTRAINERA L'EXCLUSION DU LICENCIÉ SUR-LE-CHAMP.

AFIN DE RESPECTER LA LEGISLATION, LA CONSOMMATION DE CIGARETTE EST INTERDITE AUX MINEURS PENDANT TOUTE LA PERIODE DE PRISE EN CHARGE PAR LES MEMBRES ET BENEVOLS DE L'AS AIGLON.